



A compter de la saison 2007/2008, les dispositions à prendre concernant la blessure d'un joueur, dans toutes les compétitions de LIGUE sont les suivantes

↳ Dans le cas où un joueur se blesse, **l'arbitre demandera à ce joueur s'il a besoin de soins**. Si celui-ci doit être soigné, l'arbitre autorisera le soigneur à pénétrer sur le terrain de jeu. Dès lors que celui-ci aura pénétré sur le terrain, le joueur blessé devra obligatoirement le quitter, soit par ses propres moyens, soit sur un brancard ou soit sur une civière.

↳ Si le joueur ne respecte pas les instructions de l'arbitre, il se voit infliger un avertissement pour comportement anti-sportif.

↳ Le joueur blessé ne pourra revenir sur le terrain de jeu qu'au niveau de la ligne de touche et qu'une fois que le match aura repris.

↳ S'il sollicite son entrée en jeu alors que le ballon est en jeu, il ne pourra revenir qu'au niveau de la ligne de touche.

↳ Par contre, si le joueur sollicite son entrée alors que le ballon n'est pas en jeu, il peut revenir depuis n'importe quel point.